

ABONNEMENT.

Saumur. 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8
Poste: 35 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste.
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 30 c
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
9, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 7 JUILLET 1886

LE TRIBUNAL DE BOURGOIN

Le tribunal de Bourgoin s'est déclaré in-
compétent sur tous les points en ce qui
concerne l'affaire sanglante de Châteautil-
lain.

Messieurs les Jacobins vont trouver
qu'une nouvelle épuración de la magistra-
ture est nécessaire.

Evidemment, le tribunal de Bourgoin est
composé de juges qui regardent la loi et la
justice avant de regarder le gouvernement.

Il est encore assez difficile de découvrir
des magistrats toujours prêts à se faire les
instruments aveugles du pouvoir.

Le gouvernement réclamait du tribunal
de Bourgoin une condamnation contre les
victimes de Châteautillain.

Le gouvernement avait peur d'un acquit-
tement en cour d'assises, qui aurait été sa
condamnation à lui.

Voilà pourquoi il avait imposé le procès
devant un tribunal de police correctionnelle.
Les juges n'ont pas voulu être les exécuteurs
complaisants des basses-œuvres du
gouvernement.

Il sont restés des juges.

Ils ont remis à sa place la loi déplacée
par M. le garde des sceaux.

Ils ont donné une haute leçon de justice
aux Jacobins qui font si bon marché de la
conscience publique.

Au milieu des désordres politiques et des
scandales de tout genre engendrés par la
République, l'attitude indépendante du tri-
bunal de Bourgoin nous fait espérer que
la France finira par échapper à la pire des
tyrannies, la tyrannie des Jacobins.

Le Gaulois apprécie en ces termes le ju-
gement du tribunal correctionnel de Bour-
goin:

« Ce jugement est pour tous les accusés,
pour leurs défenseurs, pour les catholiques
de France, et pour tous les citoyens qui

ont encore le respect de la liberté et de
l'inviolabilité domiciliaire, un très grand
succès.

» Il est pour les tyranneaux fanatiques
de province et pour le gouvernement qui
les a couverts de sa responsabilité, un grave
échec.

» On sait que le gouvernement, après
avoir représenté comme une rébellion et un
crime la résistance de M. Fischer, avait cor-
rectionnalisé les poursuites, parce qu'il com-
ptait sur la bonne volonté des magistrats et
aussi parce qu'il redoutait un acquittement
en cour d'assises.

» Ce calcul a été trompé. Il s'est trouvé à
Bourgoin des juges pour refuser de prêter
les mains aux fantaisies d'un ministère oc-
culé par ses propres fautes.

» Leur jugement, prélude de l'acquitte-
ment que ne peut manquer de prononcer le
jury, est pour nous une consolation inespé-
rée et malheureusement fugitive dans la
triste période que traverse la patrie. »

Chronique générale.

Il est un certain nombre de députés peu
rassurés sans doute sur leur réélection, qui
trouvent que la durée de la législature ne
doit pas rester fixée à quatre ans. Le délai
leur paraît trop court, et ils cherchent un
moyen de prolonger leur mandat.

Dans cette intention, M. Colfavru vient
de faire distribuer aux membres de la
Chambre un projet de loi tendant à élever à
six ans la durée de leur mandat. En outre,
il réclame la permanence de la Chambre,
qui se renouvellerait alors par moitié tous
les trois ans, sans sectionnement et par dé-
partement.

L'horizon s'assombrit de nouveau en
Orient et le prince de Bulgarie menace de
troubler la paix européenne.

Bien qu'une explosion imminente ne
paraisse pas à craindre, la situation est
grave. Cependant, notre ambassade à Saint-

Petersbourg est sans titulaire, et celle de
Constantinople est gérée depuis bien long-
temps par un conseiller d'ambassade.

C'est là une situation anormale et dange-
reuse en les circonstances actuelles. M. de
Freycinet finira-t-il par s'en rendre compte ?

La République française s'occupe de nou-
veau de M. le général Boulanger, de sa ma-
nie de banqueter et de discourir aux quatre
coins de la France, tandis que les affaires
de son ministère vont un peu à la diable.
Elle appelle son attention sur le relâche-
ment complet de la discipline dans l'armée.
Le mal doit être vrai, puisque l'organe op-
portuniste le signale: il ne ferait pas à nos
soldats l'injure de leur adresser un tel re-
proche, s'il n'était pas fondé.

La République française nous permettra
donc de lui demander si M. le général Bou-
langer doit ici être seul mis en cause.

Est-il possible que son récent avènement
à la rue Saint-Dominique ait en si peu de
temps produit de si déplorables résultats ?

Si la discipline disparaît de jour en jour,
les ministres qui ont précédé le général Bou-
langer, et que la République française n'a pas
toujours vus de mauvais œil, n'y sont-ils
pas pour quelque chose ?

Et le parti républicain lui-même, par ses
accusations incessantes, ses dénonciations
presqu'à chaque phrase. Et, après le ban-
quet, tous les convives lui ont présenté
leurs félicitations.

M. Lambert de Sainte-Croix a terminé
son important discours par un toast qui est
un acte d'espérance: au retour! au retour!

Oui, au retour prochain et triomphal des
augustes proscrits.

Après M. Lambert de Sainte-Croix, M. le
comte de Rorthays a pris la parole au nom
de l'Association de la presse monarchique
et catholique départementale.

Le rapport sur l'exercice 1885-86 a été
lu par M. le comte de Rorthays, directeur
du Petit Breton.

Le nouveau comité s'est aussi constitué
pour l'exercice 1886-87.

confidente intime... Il avait lié connaissance avec
elle en lui rendant toutes sortes de petits services.
Elle avait un chien... Les chiens sont consignés à
la porte du Casino... Gustave s'était fait l'ami du
King-Charles, et le promenait extérieurement,
tandis que sa maîtresse opérait à l'intérieur.

Par un adroit détour, il avait amené l'entretien
sur Eulalie... « Vous la connaissez!... — Vague-
ment... de réputation... — Où donc est-elle? —
En remonte!... » C'était un premier renseignement,
qui se compléterait peut-être le lendemain...
Ouiche!... on avait perdu, tout perdu. Gustave,
grâce aux prévoyantes libéralités de papa Justin,
se trouvait avoir le gousset garni... Il avait prêté
quelques napoléons... Victorieux aussi, ceux-
là... En conséquence, humeur plus communi-
cative de l'emprunteuse, qui s'était refaite... il é-
cidément, le voisin lui portait chance. On habi-
tait le même hôtel, on flirtait... La voisine était
un peu mûre... Tranchons le mot, une vieille
coquette. Gustave n'en irait pas moins jusqu'au
bout, comme le maréchal, mais peut-être avec
une meilleure réussite. Il fallait être prudent,
très-aimable... Ah!... ce serait dur!... Mais rien
ne lui coûterait... Non!... rien... pour contenter
papa Justin. S'il échouait, cependant, il aurait
mérité de s'entendre dire au retour: « Honneur
au courage malheureux! »

De tout ce verbiage, Khun n'avait retenu que

Après l'examen de quelques questions
d'intérêt professionnel, M. Louis d'Estam-
pes, vice-président, a donné lecture d'une
adresse à M. le Comte de Paris.

Revêtue des signatures des membres de
l'Association, cette Adresse sera présentée
à l'Auguste Prince sur la terre d'exil par
une délégation à la tête de laquelle sera
M. Louis d'Estampes.

Obéissant à un sentiment de haute con-
venance, l'assemblée a décidé que l'Adresse
ne serait pas livrée à la publicité avant
d'avoir été remise au Prince.

Le soir, un banquet de 120 couverts
réunissait au café Corazza les membres et
les invités de l'Association.

Au dessert, M. Lambert de Sainte-Croix,
représentant Monseigneur le Comte de
Paris, a affirmé l'union indissoluble du
parti royaliste. Il combattra au grand jour,
avec la France honnête pour complice, la
République oppressive pour auxiliaire et
pour arme la liberté.

L'orateur recommande de maintenir l'al-
liance conservatrice pour reviser la Consti-
tution légalement.

La parole de M. Lambert de Sainte-Croix
aura dans le pays un immense retentisse-
ment. Dans cette grande réunion de la
presse monarchique, elle a produit une
impression profonde. Les applaudissements,
les bravos, interrompaient l'éminent orateur
presque à chaque phrase. Et, après le ban-
quet, tous les convives lui ont présenté
leurs félicitations.

M. Lambert de Sainte-Croix a terminé
son important discours par un toast qui est
un acte d'espérance: au retour! au retour!

Oui, au retour prochain et triomphal des
augustes proscrits.

Après M. Lambert de Sainte-Croix, M. le
comte de Rorthays a pris la parole au nom
de l'Association de la presse monarchique
et catholique départementale.

Le rapport sur l'exercice 1885-86 a été
lu par M. le comte de Rorthays, directeur
du Petit Breton.

Le nouveau comité s'est aussi constitué
pour l'exercice 1886-87.

deux mots: « En remonte », c'est-à-dire à cher-
cher de l'argent... L'argent de don Ramon d'Avila,
son complice. Elle ne le savait peut-être pas
encore de retour à Paris?... Peut-être l'y attendait-
elle en se sachant, alors, par suite de quelque
nouveau méfait... Il fallait donc l'y chercher en-
core!...

Sur ces entrefaites, Philibert reçut précisément
une lettre d'un des agents qu'il employait. Elle
était ainsi conçue:

« Nous avons été assez heureux, assez habiles,
pensez-vous peut-être, pour découvrir enfin M^{me}
E. B. Elle loge, ou plutôt elle gîte à Belleville,
rue de la Villette, n° 134.

» Elle n'y est visible que la soir. Inutile de se
présenter avant la nuit. »

Notre Philibert avait vécu en Amérique, vers les
confins du désert, et sa subtilité s'éveillait prompt-
ement. Cette dernière recommandation lui parut
suspecte.

— J'irai!... se dit-il, mais comme là-bas, sur
mes gardes...

En conséquence, à l'heure dite, il s'arma d'un
revolver et d'une de ces cannes américaines faites
du même bois dur que le tomahawk des Peaux-
Rouges et qui lui ressemblait. C'est un casse-tête,
presque une massue.

Avec cet attirail de guerre, il partit à pied, pour

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES ENFANTS TROUVÉS DE PARIS

Par Ch. DESLYS

TROISIÈME PARTIE LEQUEL?

VI

LE GURT-APENS

Le succès de la seconde représentation confirma
celui de la première.

Nous renouons à décrire les émotions de la
famille Bazin.

— Et dire que c'est ma fille!... répétait la glo-
rieuse mère d'Aïda-Fernande.

Trois jours plus tard, autre victoire.

L'ouverture de l'exposition. Léonard, à son tour,
selevé comme un grand artiste... Des groupes
se renouvellent, les critiques eux-mêmes
s'installent devant son tableau, surtout devant le
portrait de Carmélite.

Les éloges de celle-ci furent la plus douce ré-
compense de Léonard. Elle le fit appeler dès le
lendemain, elle lui dit avec son plus beau sourire:

— Quel triomphe éclatant!... Quelle apo-
théose!... Mais nous allons devenir illustres en
même temps tous les deux... Moi par vous... J'en
suis fière, heureuse... Ah!... que je vous remer-
cie!... Je ne serai pas une ingratitude!...

Il attendait peut-être un autre mot... Mais ne
l'avait-il pas lu dans ses yeux ?

Cependant Philibert, tout en s'associant au
bonheur de ses amis, restait préoccupé, inquiet.
Les nouvelles reçues de Monaco ne le satisfaisaient
qu'à demi.

D'abord, ce télégramme:
« Envoyée, la vieille pie... sans dire où... Le
saurai... Écrirai. »

» GUSTAVE. »

La lettre n'arriva que quelques jours après, chez
M. Justin, bien entendu, à l'adresse de l'apparte-
ment qu'il occupait comme tel.

Gustave avait espéré retrouver la piste à Nice.
Buisson creux. L'ex-sage-femme, après une courte
halte, en était repartie vers Marseille, depuis plus
d'un mois. Avant de s'engager plus loin dans cette
voie, Gustave était retourné à Monte-Carlo, inter-
rogeant les décaqués qui rôdent, faméliques et
maussades, autour du tapis vert... Très-connue
là-bas, la Bourette!... Une autre joueuse, égale-
ment entre deux âges, lui a été signalée comme sa

M^r le prince de Joinville et M^r le duc de Penthièvre sont également rayés des cadres de l'armée de mer.

Par arrêté ministériel, il est interdit au prince Henri d'Orléans, fils de M^r le duc de Chartres, de continuer à subir les épreuves de l'examen d'admission à l'École de Saint-Cyr.

M. Lambert de Sainte-Croix a dit, dimanche soir, au milieu des applaudissements de l'auditoire : « On peut rayer ces noms des cadres de l'armée. On ne peut les rayer de l'histoire. »

LE GÉNÉRAL DE COURCY

Un rédacteur du *Gaulois* est allé demander au général de Courcy s'il était vrai qu'il eût reçu une lettre de blâme.

— Oui, dit M. de Courcy, j'ai reçu une lettre de blâme, cela est exact ; mais si j'ai cru devoir prendre la parole lorsqu'on a outragé mes soldats, je n'ai pas l'intention d'agir de même lorsque moi seul suis en cause ; je négligerai donc de choisir un journal et d'ouvrir dans ses colonnes une campagne contre mon ministre, mon chef suprême. Nous autres soldats, qui n'avons d'autre but que de bien servir notre pays, nous avons une toute autre idée de la discipline et de la hiérarchie !

Ce que le général ne nous a pas dit, par une soumission regrettable à ses devoirs militaires, nous le savons d'une autre source ; nous savons la conversation qu'il a eue avec un de ses amis.

Ce n'est pas que M. de Courcy soit affligé outre mesure de la lettre de blâme qui lui est adressée : de pareils coups n'atteignent pas de tels hommes ; mais il ne peut s'empêcher de songer combien est regrettable l'absence, en France, de ministres capables de défendre leurs officiers, leurs soldats, lorsqu'ils sont mis en cause injustement ; combien plus regrettable encore est l'absence de ministres de la guerre capables de faire justice d'accusations calomnieuses à la tribune de la Chambre, encombrée de questions d'un intérêt bien moindre pourtant ! Et M. de Courcy voit avec peine que c'est lorsque des généraux ayant plus de souci de l'honneur militaire élèvent la voix dès qu'ils se voient frappés par ceux-là mêmes qui auraient charge de les défendre.

AGENCES OCCULTES

Jamais un gouvernement n'a tenu si peu compte des volontés et des choix des électeurs que celui que nous subissons aujourd'hui. Il est avéré dans beaucoup de départements que dans toutes les communes où l'administration est aux mains des conservateurs, les préfets et sous-préfets ne tiennent aucun cas des vœux et des communications de ces administrations, et qu'ils ont, dans ces communes, des agents à eux avec qui ils correspondent. Une lettre remise au journal la *Vendée* ne laisse aucun doute sur l'existence et le fonctionnement de ces agences occultes. Voici la reproduction de la pièce en question :

se dégourdir les muscles, gagna d'un pas relevé les hauteurs de Belleville et s'engagea, mais plus précautionneusement déjà, dans la rue de la Villette.

C'était le soir, on le sait. Mais il avait plu tout le jour. Il bruina encore, et le pavé était gras, le ciel noir. Quelques minutes de plus, et ce serait tout à fait la nuit.

Elle est longue, cette rue. Vers les Buttes-Chaumont, les maisons s'espaient, entourées de jardins. La dernière que rencontra notre ami Khun portait le numéro 132.

— On s'est donc moqué de moi ?... pensait-il, lorsqu'il distingua, dans le brouillard, à certaine distance, une mesure comme oubliée, comme tapie au bord du chemin.

— Mais c'est donc en plein *Far-west* ?... se dit-il. Attention, sir Jonathan !

Il n'en marcha pas moins jusqu'à la porte basse ; il y frappa du bout ferré de son tomahawk.

Elle s'ouvrit aussitôt, permettant d'entrevoir, dans l'ombre du corridor obscur, une forme athlétique et comme ramassée sur elle-même.

— Hum !... hum !... pensa Philibert que le danger mettait en humeur de plaisanterie, ce n'est pas une entrée, c'est un antre !

— Qui demandez-vous ? lui demandait une voix rauque.

— M^{lle} Eulalie Bourette ? répondit-il très-poliment.

Au recto se trouve une requête transmise par le maire conservateur de l'endroit à M. le sous-préfet de l'arrondissement, de la part d'un jeune homme sous les drapeaux, qui demande à bénéficier de l'autorisation généralement accordée à tous ceux qui veulent aider leur famille dans les travaux des champs au moment de la récolte.

Au verso (à gauche) : Communiqué à M. X... (un radical acharné ne faisant point partie de l'administration), qui est prié de vouloir bien nous faire connaître son avis sur la suite à donner à la demande du sieur Z...

Le sous-préfet.

(Cachet de la sous-préfecture).

AU VERSO (à droite).

Monsieur le sous-préfet,

Le sieur Z... en question est un conseiller municipal réactionnaire, dont le fils est très bien à faire l'exercice (sic).

Votre dévoué,
X...

Voilà comment procède l'administration que personne ne nous envie.

LES PORTEFAIX DE MARSEILLE

Un groupe d'ouvriers portefaix de Marseille vient de rédiger l'adresse suivante à Monsieur le Comte de Paris :

« Monseigneur,

« Au moment où vous quittez cette terre de France, où vous rattachent tant de glorieux souvenirs et où vous comptez tant d'amis, permettez à d'obscurs, mais fidèles combattants de votre cause, de s'incliner respectueusement sur votre passage et de pousser, du fond de l'âme, l'acclamation qui, demain, sera sur toutes les lèvres : VIVE LE ROI !

« Sire,

« Notre espérance ne change pas !

« C'est vous dire que notre ardeur redouble, et que, plus que jamais, nous allons nous lancer dans la mêlée, décidés à faire triompher le principe que vous incarnez avec autant d'énergie que de noblesse.

« AU REVOIR !

« ET QUE DIEU VOUS GARDE !!! »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 6 juillet.

Nos rentes fléchissent légèrement : 3 0/0 ancien 85.02, 4 1/2 0/0 110.70.

Aujourd'hui nombreux détachements de coupons, notamment sur l'action du Crédit Foncier qui se traite à 1363. Les obligations donnent toujours lieu à un très large mouvement d'achats et les capitaux qui s'emploient dans ces valeurs déterminent une amélioration continue des cours.

L'action de la Société Générale se traite à 456. L'accroissement de la clientèle de cet établissement amène chaque jour aux titres des acheteurs nouveaux d'une qualité excellente.

On cote sur l'action de Panama 437. C'est demain mercredi que la commission parlementaire doit aborder la discussion générale et nommer son rapporteur. Il est donc probable que l'affaire touche à une solution.

Les polices spéciales A B de l'Assurance Financière garantie par des avances sur des valeurs d'Etat sont l'objet de demandes suivies.

Les actions de nos compagnies de Chemins de fer sont à peu près immobiles. Il y a des détache-

— C'est ici. Elle attendait quelqu'un. Si c'est vous, arrivez.

— Après vous, l'ami... Montrez-moi le chemin. Passez devant.

Un grognement sourd fut la seule réponse du fauve.

Il s'exécute, cependant, Khun le suivit, mais en ayant soin de laisser derrière lui la porte de la rue entr'ouverte.

L'inconnu venait de pénétrer dans une chambre latérale. Il s'impatientait déjà.

— Arrivez donc !...

— Quand j'y verrai clair.

Il y eut un silence. Puis, le bruit du frottement d'une allumette... puis, la lueur jaunâtre d'une chandelle s'éclairant comme à regret.

Le visiteur se hasarda jusqu'au second seuil. Il sonda du regard la pièce... Pas d'autre issue... Des lambeaux de papier pendant aux murailles... Une sorte de salle à manger... quelques chaises boiteuses. Au milieu, la table ronde, sur laquelle un flambeau de cuivre, maintenant allumé.

Personne en vue... Non !... personne... ni la Bourette, ni le mystérieux introducteur.

Qu'était-il devenu ?... Philibert le devina.

— Pourquoi vous dissimulez-vous derrière ce battant de porte ?... lui dit-il. Montrez-vous donc, l'ami.

(A suivre.)

ments de coupons sur les obligations de la plupart des réseaux.

Nouvelles militaires.

Nous lisons dans l'*Avenir militaire* :

« Que dit l'article de la loi d'expulsion ? « Les membres des familles ayant régné sur la France ne pourront entrer dans les armées de terre et de mer, ni exercer aucune fonction publique, ni aucun mandat électif. »

« Ce qui veut dire, en bon français, que les membres des familles Bourbon et Bonaparte ne seront plus admis à servir leur pays dans les rangs de l'armée, et non que ceux qui y sont doivent en être expulsés.

« Le législateur a employé le futur avec intention pour ne pas porter atteinte aux droits acquis et respecter les situations présentes.

« La loi, généralement, n'a pas d'effet rétroactif et celle du 22 juin n'abroge pas celle du 19 mai 1834 sur l'état des officiers. Donc, l'expulsion de l'armée des Princes qui y occupent actuellement des grades est illégale. Elle fait supposer, ou que le Parlement ne savait pas ce qu'il faisait lorsqu'il acceptait la rédaction de l'article 4, ou que le ministre de la guerre a voulu lui donner une leçon grammaticale sur l'emploi des temps dans la conjugaison des verbes. »

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

COURSES DE VERRIE-SAUMUR

Dimanche 11 juillet 1886.

Steeple-Chase (1^{re} série). — Un Objet d'art, d'une valeur de 4,200 fr., offert par la Société des Steeple-Chases de France, pour officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service trois mois au moins avant l'époque de l'engagement, n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles autres que les steeple-chases militaires. Poids commun : 75 kil. Les chevaux de pur sang prendront 5 kil. de surcharge. Tout gagnant d'un steeple militaire de 4^{re} série portera 3 kil. de surcharge ; tout gagnant de deux steeple portera 5 kil. Distance : 3,000 mètres.

Steeple-Chase militaire (2^e série). — Un Objet d'art, d'une valeur de 4,000 fr., au premier, et un panier de Champagne, offert par M. Girard-Bouvet, au second, pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat. Poids : cavalerie de réserve, 77 kil. ; cavalerie de ligne et artillerie, 75 kil. ; cavalerie légère et autres armes, 72 kil. Les chevaux de pur sang de cette catégorie, à quelque arme qu'ils appartiennent, porteront 77 kil. Tout gagnant d'un steeple militaire de 2^e série portera 3 kil. de surcharge ; tout gagnant de deux steeple portera 5 kil. Distance : 3,000 mètres.

Prix du Château de Marson (steeple-chase militaire, 2^e série). — Un Objet d'art, d'une valeur de 500 fr., offert par M. Baillou de la Brosse, pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat. Poids : cavalerie de réserve, 77 kil. ; cavalerie de ligne et artillerie, 75 kil. ; cavalerie légère et autres armes, 72 kil. Les chevaux de pur sang de cette catégorie, à quelque arme qu'ils appartiennent, porteront 77 kil. Tout gagnant d'un steeple militaire de 2^e série portera 3 kil. de surcharge ; tout gagnant de deux steeple portera 5 kil. Distance : 3,000 mètres.

Prix de la Société des Steeple-Chases de France (Cros-Country steeple-chase handicap ; gentlemen). — 2,500 fr., offerts par la Société des Steeple-Chases de France, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus. Entrée, 400 fr., moitié forfait ; minimum du handicap, 63 kil. Distance : 4,000 mètres environ.

Prix de la Société des Steeple-Chases de France (steeple-chase, 4^e série). — 2,600 fr., offerts par la Société des Steeple-Chases de France, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en France, n'ayant jamais gagné, jusqu'au moment de la course,

un steeple-chase de 6,000 fr., ni deux fois de 4^e série, ni un prix d'une série supérieure. Entrée : 450 fr., forfait 25 fr. Au second 600 fr. sur le prix. Le troisième reçoit son entrée. Poids : 4 ans, 65 kil. ; 5 ans, 70 kil. ; 6 ans et au-dessus, 71 kil. Tout cheval ayant gagné un prix de 4^e série portera une surcharge de 5 kil. Distance : 3,000 mètres environ.

Prix du Cercle Saint-Hubert (grand steeple-chase handicap). — 3,000 fr., au premier et 500 fr. au second, pour chevaux de 4 ans et au-dessus. Entrée : 450 fr., forfait 50 fr. Les entrées au premier après que le troisième aura reliré la sienne prendra 3 kil. de surcharge. Les gentlemen recevront 3 kil. de décharge, sans toutefois que le poids minimum puisse être inférieur à 60 kil. Distance : 4,000 mètres environ.

Prix du Fagot (course de haies, gentlemen). — Un Objet d'art au premier, offert par M. Girard-Bouvet, et un panier Champagne Verrie-Saumur au second, pour entrées au premier, pour chevaux de 4 ans et de promenade, de 4 ans et au-dessus domiciliés à Saumur quinze jours au moins avant la course et n'ayant pas, en 1886, participé à une course publique quelconque, montés par des gentlemen n'ayant jamais gagné. Entrée : 20 fr. Poids libre. Distance : 2,500 mètres environ.

Commission : Présidents honoraires : le général DANLOUX ; M. le Sous-Préfet de Saumur. Président : M. DE LA VALETTE. — Commissaires : MM. LE BRUCQ, Em. PROUST, GENDRON.

Lundi 12 juillet : Tir aux pigeons.

Mardi 13 juillet : Rallye-Paper.

ÉCOLE DE CAVALERIE DE SAUMUR.

Par décision ministérielle du 25 juillet 1886 :

M. Charlery de la Masselière, capitaine instructeur à l'École d'application de cavalerie, est désigné pour instructeur au 9^e régiment de saumurs.

M. Mahot, capitaine instructeur d'artillerie militaires à l'École d'application de cavalerie, est désigné pour instructeur d'application à ladite École.

M. Voisin, capitaine instructeur de hussards, est désigné comme instructeur d'exercices militaires à l'École de cavalerie.

Le train d'inauguration a repassé à Saumur hier à 2 heures 25, avec beaucoup de invités qu'il avait amenés ; le ministre, point. M. Bihaut, parti pour le rapide de Bordeaux et était à Paris près de Paris alors que son train était à la gare de Saumur.

Ce sans-façon avec lequel le public est traité laisse certes à désirer ; mais ne faut pas trop exiger d'un ministre de la République.

Les autorités, prévenues par dépêche, se sont pas déplacées, et le public, qui connaît aucun changement d'itinéraire, ne s'est heureusement pas dérangé. Il n'y avait personne à la gare pour accueillir M. Bihaut à son retour. Il faut croire que sa seule exhibition de dimanche n'a pas attiré notre population.

Le correspondant du *Matin* a compté mille assistants qui ont acclamé le ministre des travaux publics à Saumur.

Bien sûr le reporter du *Matin* a dû être en trouble, ou un typographe distraité, car un zéro au chiffre 200 qu'a dû donner l'homme soucieux de la vérité.

Ferait-on même entrer en ligne de compte les invités qui sont descendus du train à Saumur le ministre, on ne pourrait compter un nombre.

Un reporter du *Gaulois*, qui était dimanche à l'inauguration du steeple-chase de Paris à Bordeaux, dit dans sa correspondance :

« A Château-du-Loir, M. Goblet est allé afin d'assister à l'inauguration de la loi de cette ville. La réception officielle ; mais je n'ai pas entendu le discours ; « Vive la République ! » Ce discours bien mauvais augure pour ce régime de gouvernement, a pu être observé par les parcoures.

« A une petite station du nom de... a eu lieu une manifestation... »

